AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 16-5-75041079

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION POITOU - CHARENTES
CHARENTE - CHARENTE-MARITIME - DEUX-SEVRES - VIENNE
SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
ROUTE DE VASLES - BIARD - 86000 POITIERS TEL. (49) 88.35.55

ABONNEMENT ANNUEL 50 F.
C. C. P. LIMOGES 4. 752. 22. W.
Sous Régisseur de recettes et d'avances
AVERTISSEMENTS AGRICOLES
Rte de Vasles - Biard - 86000 POITIERS

BULLETIN N°34 - MAI 1975

VIGNE

BLACK-ROT

Les premières projections ont eu lieu à l'occasion des très fortes pluies entre le 6 et le 9 Mai. La protection doit donc être généralisée dans tout le vignoble du Haut-Poitou, où la lutte est obligatoire (arrêté préfectoral du 20-2-74), ainsi que dans les quelques zones des Charentes où cette maladie sévit.

ACARIENS

La situation n'est pas préoccupante : les araignées rouges sont peu abondantes cette année, et les araignées jaunes sont encore peu actives. Un contrôle dans les foyers précédemment constatés permettra de s'en assurer. Au besoin on pourra réaliser un soufrage.

OIDIUM

Maintenir la protection.

POMMIER POIRIER

TAVELURES

Pour le pommier, de très importantes projections d'ascospores ont été enregistrées en fin de semaine dernière. En même temps, une sortie de tache spectaculaire a pu être observée sur poiriers non traités.

La protection a été assurée par le traitement préconisé dans notre précédent bulletin (2 Mai). Cependant il a été lavé par les fortes pluies de la fin de semaine et il doit être renouvelé impérativement.

ACARIENS

Les éclosions d'araignées rouges (P. Ulmi) sont pratiquement terminées. Les interventions ne se justifient qu'à partir du seuil de 25/30 formes mobiles en moyenne par feuille, sur un échantillon de 100 organes (20 à 50 arbres). En l'absence d'autres ravageurs , utiliser un acaricide spécifique.

Dans la plupart des cas, surtout si l'on a employé des fongicides "freinateurs" (voir avis de Février 1974) il n'est pas nécessaire d'intervenir.

PUCERON CENDRE

Son apparition est plus tardive que d'habitude. Il y a tout de même lieu d'être vigilant. Intervention si présence de ravageur sur 2 % d'organes.

PUCERON VERT

Il y a rarement lieu d'intervenir.

CHENILLES (DEFOLIATRICES - TORDEUSES - NOCTUELLES)

Intervenir si l'on trouve environ 5 % d'organes habités.

.../...

P. 191

Imprimerie de la Station Poitou-Charentes - Directeur-Gérant : L. BOUYX

COLZA

CHARANCONS des SILIQUES

Sauf dans les cas assez improbables où les insectes seraient abondants (plus de 1 par pied) et les dégâts dûment constatés, tout traitement est à proscrire désormais.

CEREALES

TRAITEMENTS FONGICIDES

Dans un précédent bulletin, l'opportunité de traiter les orges de printemps contre les attaques d'oïdium précoce a été envisagée. Aujourd'hui sont publiés les éléments relatifs aux traitements plus polyvalents sur céréales. En effet, aucune décision de traitement, concernant les maladies du pied en particulier, ne pouvait être prise, jusqu'à présent, sur les seuls éléments de pronostic ou de constat des maladies dont l'agriculteur pouvait disposer.

Dans cette présentation sont distingués deux groupes de maladies qui relèvent de produits et de stades de traitement différents :

- maladies du pied (piétin-verse et fusariose)
- maladies du feuillage et des épis (oïdium, rouille, septoriose, fusariose).

Toutefois, les céréales sont attaquées par un complexe de ces maladies et c'est contre ce complexe que l'agriculteur devra, en définitive, raisonner son intervention.

L'abonné trouvera en fin de texte le tableau des produits utilisables pour la campagne 1975.

A/ LUTTE CONTRE LES MALADIES DU PIED DES CEREALES : PIETIN-VERSE et FUSARIOSE

Cette lutte n'est à envisager que s'il existe simultanément pour ces maladies :

- des symptômes précoces,
- un risque important de développement.

En effet, plus les symptômes apparaissent tôt, plus la vigueur de la céréale risque d'en être affectée.

Les dommages consécutifs à des attaques précoces et graves de maladies du pied seront plus ou moins importants selon les conditions de végétation ultérieures.

Les essais du Service de la Protection des Végétaux ont montré que différents facteurs peuvent aggraver le risque de développement de ces maladies :

- résidus de récolte abondants
- variétés sensibles (Etoile de Choisy, Capitole, Champlein, Hardi, Top, Heima, Joss ...)
- semis précoce
- fumure azotée excessive
- conditions climatiques favorables

En conséquence si le risque de développement des maladies est jugé suffisamment grave, un traitement peut être alors recommandé. Celui-ci sera appliqué au stade 6 - 7 de la céréale (entre premier et deuxième noeud visible) ou, au plus tard, à l'apparition de la dernière feuille.

Un seuil de 25 % des tiges profondément touchées pourrait constituer un seuil d'intervention qu'il est encore nécessaire de vérifier.

.../...

B/ LUTTE CONTRE LES MALADIES DU FEUILLAGE ET DES EPIS : OIDIUM, ROUILLES, SEPTORIOSE, FUSARIOSE

La présence du complexe de ces maladies sur la plante exige une polyvalence d'efficacité des fongicides employés.

D'autre part, ces affections étant étroitement liées aux conditions climatiques, tant dans l'expression des symptômes que dans la gravité des dommages, la corrélation entre efficacité et gain de rendement, pour les produits utilisés, est souvent peu évidente.

Ces maladies se sont peu développées dans nos essais en 1973 et 1974. Dans ces conditions, il est bien diff cile d'avancer les critères permettant une utilisation très précise de chaque produit.

Les dégâts dûs à ces maladies semblent s'extérioriser davantage en présence de maladies du pied.

De même que pour les maladies du pied, différents facteurs d'aggravation des maladies des feuilles et des épis peuvent être recherchés parmi :

- les précédents culturaux
- les variétés sensibles
- la fumure
- les techniques culturales

C/ PRECONISATIONS POUR LA CAMPAGNE 1975

En conclusion, il est possible de distinguer deux grands groupes de maladies qui sont justiciables de traitements différents.

Les maladies du pied peuvent faire l'objet d'un traitement relativement précoce, appliqué au stade "premier à deuxième noeud visible".

Ce traitement ne doit être réalisé qu'en présence constatée de maladies et en cas de risque important d'aggravation. Si ces deux conditions ne sont pas réunies, il est inutile d'intervenir.

Dans le cas contraire, la spécialité utilisée doit alors contenir au moins une matière active endothérapique (bénomyl carbendazim, méthylthiophanate).

Les maladies du feuillage et des épis peuvent faire l'objet d'un traitement appliqué à un stade plus tardif , à partir du début de l'épiaison. En présence de maladies, deux cas peuvent se présenter :

- L'infestation est à forte prédominance d'Oïdium et de Rouilles. Le traitement doit alors être réalisé avec une spécialité contenant au moins une matière active à action de contact.

- L'infestation est à forte prédominance en Septoriose et Fusariose. Le traitement doit alors être réalisé avec une spécialité à large spectre d'efficacité.

Il appartient donc à chaque agriculteur de reconnaître, dans une situation déterminée, si un risque grave de dommages justifie une intervention. A ce jour, dans les essais du Service de la Protection des Végétaux, l'intérêt économique de tels traitements n'est apparu que dans 30 % des cas.

Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire " POITOU-CHARENTES "

F. BARBOTIN

Les Ingénieurs chargés des AVERTISSEMENTS AGRICOLES

G. LECHAPT

R. HUDE B. MORIN

Imprimé à la Station le 12 Mai 1975 - Préc. Note : Bulletin n° 33 - MAI 1975 P 192

PRODUITS UTILISABLES CONTRE LE COMPLEXE DES MALADIES DES CEREALES en 1975

Type de céréale	Maladies à combattre	Stade d'intervention	Matières actives		Spécialités et doses de produit commercial par hectare
ORGE de PRINTEMPS	OIDIUM et ROUILLES	DEBUT a FIN GONFLEMENT	Absence de rouilles	DITALIMFOS ETHYRIMOL SOUFRE MICRONISE TRIDEMORPHE TRIFORINE ETHYRIMOL + CAPTAFOL	Laptran 20 EC (2,5 l) Milgo E (1 l) Microthiol-spécial (10 kg) Calixine (0,75 l) Saprol (1,5 l) Milcap (4 l)
			Présence de rouilles	DINOCAP + MANCOZEBE DITALIMFOS + MANEBE SOUFRE + MANCOZEBE SOUFRE + MANEBE TRIDEMORPHE + MANEBE SOUFRE + THIRAME	Mancokar (4 l) Nolon (3,5 kg) RHF 73 - 2(13 Kg) Silodor (14 Kg) - Daryl M (12,5 Kg)-Trial(17k) Calixine M (5 kg) Daryl 96 (12,5 Kg)
BLE TENDRE d'HIVER BLE DUR d'HIVER ESCOURGEON	PIETIN-VERSE et FUSARIOSE du PIED	PREMIER à DEUXIEME NOEUD VISIBLE (AU PLUS TARD à L'APPARITION de la DERNIERE FEUILLE)		CARBENDAZIM BENOMYL + MANEBE BENOMYL + MANCOZEBE CARBENDAZIM + CAPTAFOL CARBENDAZIM + MANCOZEBE CARBENDAZIM + MANEBE METHYLTHIOPHANATE+MANEBE	Bavistine (0,6 kg) Cerebel (3,5 kg) - Grex (3 kg) Epidor (3 kg) Ceretal (1,5 kg) Epidor P (3 Kg) Bavistine M (5 kg) - Grex TX (2,5 kg) - Cerebel N (2,7 Kg) Peltar (4 kg)
BLE TENDRE d'HIVER BLE DUR d'HIVER BLE TENDRE de PRINTEMPS BLE DUR de PRINTEMPS	COMPLEXE PARASITAIRE SUR FEUILLAGE à DOMINANTE OIDIUM et ROUILLES	DEBUT EPIAISON		TRIDEMORPHE DINOCAP + MANEBE DITALIMFOS + MANEBE ETHYRIMOL + CAPTAFOL SOUFRE + MANCOZEBE SOUFRE + MANEBE SOUFRE + THIRAME TRIDEMORPHE + MANEBE	Calixine (0,75 l) Mancokar (4 l) Nolon (3,5 l) Milcap (4 l) RHF 73 - 2 (13 kg) Daryl M (12,5 kg)-Silodor (14 kg)-Trial (17 kg) Daryl 96 (12,5 kg) Calixine M (5 kg)
BLE TENDRE d'HIVER BLE DUR d'HIVER BLE TENDRE de PRINTEMPS BLE DUR de PRINT. ESCOURGEON	COMPLEXE PARASITAIRE SUR FEUILLAGE et EPIS à DOMINANTE SEPTORIOSES et FUSARIOSES	DEBUT FLORAISON		BENOMYL + MANEBE BENOMYL + MANCOZEBE CARBENDAZIM + MANEBE METHYLTHIOPHANATE+MANEBE	Cerebel (3,5 kg) - Grex (3 kg) Epidor (3 kg) Bavistine M (5 kg) Peltar (4 kg)